



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Campagnes electorales

Question écrite n° 65570

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'interieur et de la securite publique sur la necessite de populariser le dispositif relatif au financement des partis et des campagnes electorales. En effet, apres les differentes modifications legislatives intervenues et qui ont encore lieu, la population est dans une certaine meconnaissance des dispositions de la loi sur le financement des campagnes et des partis politiques. Il pourrait donc s'averer interessant que les pouvoirs publics puissent promouvoir ce financement par une campagne de communication publique par des insertions presse, des mailings postaux, des passages radiotelevises, ou une mention directement apparente sur les formulaires fiscaux. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser s'il compte promouvoir une telle initiative.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est repondu a l'honorable parlementaire que l'important est d'abord que les responsables des partis politiques connaissent la loi puisqu'ils sont charges de l'appliquer. Par ailleurs, l'information du grand public en ce domaine releve de la presse. Certes, les administrations doivent y prendre part mais les efforts de communication du Gouvernement doivent d'abord porter en priorite sur les problemes qui interessent plus directement la vie des citoyens eux-memes.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65570

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5713